

ETHENEA Independent Investors S.A.

Société Anonyme

16, rue Gabriel Lippmann

L-5365 Munsbach

Registre du commerce : Luxembourg n° R.C.S. B-155427

**Communication aux investisseurs des classes de parts suivantes du fonds
Ethna-DEFENSIV (FCP de droit luxembourgeois)**

R-A:(ISIN: LU1134012738/WKN: A12EH8)	R-T (ISIN: LU1134013462/WKN: A12EH9)
--------------------------------------	--------------------------------------

Les investisseurs des catégories de parts susmentionnées sont informés par la présente que la société de gestion a décidé, conformément aux dispositions légales, réglementaires et contractuelles actuellement en vigueur, de fusionner les catégories de parts sur la base de la dernière évaluation du prix du fonds au 25 mars 2026 (« date de transfert ») avec effet au 26 mars 2026 comme suit :

Caractéristiques divergentes	Catégorie de parts supprimée	Catégorie de parts absorbante
	R-A:(ISIN: LU1134012738/ WKN: A12EH8)	A (ISIN (LU0279509904/ WKN: A0LF5Y)
	R-T (ISIN: LU1134013462/ WKN: A12EH9)	T (ISIN: LU0279509144/ WKN: A0LF5X)
Rémunération de la société de gestion	Jusqu'à 1,25 % par an	Jusqu'à 0,95% par an
Frais d'émission	Jusqu'à 1 %	Jusqu'à 2,5 %
Affectation des revenus	Catégorie de parts R-A : distribution, fixe jusqu'à 2,5 %	Catégorie de parts A : distribution, fixe jusqu'à 1,5 %

Les autres caractéristiques des classes de parts concernées sont identiques. La société de gestion considère que la fusion est avantageuse pour les investisseurs pour des raisons de rentabilité. La fusion vise à obtenir un potentiel plus élevé en termes de croissance, de rendement attendu et de distribution des produits.

La fusion des catégories de parts s'effectue sous la forme d'un échange de parts. À la date de transfert, les investisseurs de la catégorie de parts supprimée recevront pour leurs parts un nombre correspondant de parts de la catégorie de parts absorbante, calculé sur la base du rapport entre la valeur des parts de la catégorie supprimée et celle de la catégorie absorbante. Le rapport d'échange sera publié sans délai sur le site Internet de la société de gestion. Le rapport d'échange peut également être demandé à la société de gestion. Après la fusion, seules les catégories de parts absorbantes continueront d'exister.

L'objectif est de réaliser une fusion sans incidence fiscale.

Toutefois, le traitement fiscal de l'investisseur peut changer à la suite de la fusion. Il est donc recommandé de consulter votre conseiller fiscal au sujet des implications fiscales.

Pour les investisseurs, l'échange de leurs parts lié à la fusion des catégories de parts n'entraîne aucun frais. Les frais de fusion ne sont pas pris en charge par le fonds.

Dans le cadre de la fusion, les opérations sur les parts des classes de parts supprimées seront suspendues à partir du 23 mars 2026, 17h00.

Les investisseurs qui ne sont pas d'accord avec la fusion peuvent échanger gratuitement leurs parts des classes de parts concernées jusqu'au 23 mars 2026, 17h00, auprès de la société de gestion ETHENEA Independent Investors S.A., 16, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, auprès de l'agent de registre et de transfert, du distributeur ainsi qu'auprès de l'organisme ou des organismes conformément aux dispositions de la directive européenne 2019/1160, art. 92, ou auprès de l'agent payeur en Suisse.

Le prospectus actuel, accompagné du règlement de gestion et des fiches d'information de base, est disponible au siège de la société de gestion ETHENEA Independent Investors S.A., 16, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, au siège du gestionnaire de l'OPC DZ PRIVATBANK AG, succursale de Luxembourg, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg, auprès de l'organisme ou des organismes conformément aux dispositions de la directive européenne 2019/1160, art. 92, ou de l'agent payeur, au siège du représentant en Suisse et sur le site Internet de la société de gestion www.ethenea.com. Il est recommandé aux actionnaires concernés de consulter les documents susmentionnés.

Munsbach, le 20 février 2026

ETHENEA Independent Investors S.A.

Aperçu de toutes les catégories de parts concernées du fonds, y compris les autorisations nationales respectives pour la distribution publique :

Catégorie de parts	ISIN	Autorisation de distribution publique dans les pays suivants
R-A	LU1134012738	CH, DE, ES, FR, IT, LU
R-T	LU1134013462	CH, DE, ES, FR, IT, LU

Informations supplémentaires concernant le(s) institution(s) conformément aux dispositions de la directive européenne 2019/1160 art. 92 ou l'agent payeur et le représentant en Suisse:

Pays	Institution / Agent payeur	Fonction
CH	DZ PRIVATBANK (Schweiz) AG Bellerivestrasse 36 CH-8008 Zurich	Agent payeur en Suisse
CH	IPConcept (Schweiz) AG Bellerivestrasse 36 CH-8008 Zurich	Représentant en Suisse
DE	DZ PRIVATBANK AG, succursale de Luxembourg 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen	Institution conformément à la directive 2019/1160 de l'UE Art. 92
ES	Allfunds Bank S.A. c/ Estafeta nº 6 (La Moraleja) Complejo Plaza de la Fuente – Edificio 3- ES-28109 Alcobendas (Madrid)	Institution conformément à la directive 2019/1160 de l'UE Art. 92
FR	Caceis Bank 1/3 Place Valhubert F-75013 Paris	Institution conformément à la directive 2019/1160 de l'UE Art. 92
IT	Société Générale Securities Services Via Benigno Crespi, 19/A – MAC 2 IT-20159 – Milan	Institution conformément à la directive 2019/1160 de l'UE Art. 92
IT	Banca Sella Holding S.p.A. Piazza Gaudenzio Sella 1 IT-13900 – Biella	Institution conformément à la directive 2019/1160 de l'UE Art. 92
IT	Allfunds Bank S.A.U.- Succursale di Milano Via Bocchetto 6 IT-20123 Milan	Institution conformément à la directive 2019/1160 de l'UE Art. 92
LU	DZ PRIVATBANK AG, succursale de Luxembourg 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen	Institution conformément à la directive 2019/1160 de l'UE Art. 92

Informations supplémentaires pour les investisseurs en Allemagne :

Il s'agit d'une communication qui doit être transmise sans délai aux investisseurs allemands des classes R-A (ISIN: LU1134012738/WKN: A12EH8) et R-T (ISIN: LU1134013462/WKN: A12EH9) conformément à l'article 298, paragraphe 2, de la loi allemande sur les investissements (KAGB).

Informations supplémentaires pour les investisseurs en Suisse :

Le prospectus de vente, y compris le règlement de gestion, les fiches d'information de base, le rapport annuel et le rapport semestriel sont disponibles gratuitement au siège du représentant.